

DÉFICIT DES FRONTALIERS : L'UNÉDIC COULE, LES AGENTS DE FRANCE TRAVAIL **TRINQUENT !**

Les chiffres officiels de l'Unédic de juillet 2026 viennent de tomber, et ils confirment ce que nous dénonçons depuis des années sur le terrain : **le système d'indemnisation des frontaliers est une aberration financière et administrative.**

Pendant que la direction nous parle de « maîtrise des dépenses », de « performance » et de « productivité », les caisses de l'Assurance chômage se vident à cause de règles européennes absurdes. Et qui se retrouve en première ligne pour gérer la complexité et la colère des usagers ? **C'est nous, les agents de France Travail !**

Les chiffres du grand délire : 11 milliards d'euros de trou !

Le constat de l'Unédic est sans appel pour l'année 2025 : **42 900 allocataires frontaliers** indemnisés en France après avoir perdu leur emploi dans un pays voisin (principalement en Suisse, au Luxembourg, en Allemagne et en Belgique). **1,1 milliard d'euros de dépenses d'indemnisation totales. 860 millions d'euros de déficit net pour l'année 2025 seule ! Un gouffre cumulé de 11 milliards d'euros en 15 ans.**

42 900

allocataires frontaliers
indemnisés en France

1,1 Md€

dépenses d'indemnisation
totales (2025)

860 M€

déficit net sur la seule
année 2025

11 Md€

de gouffre cumulé en 15
ans

Pourquoi ce trou ? Parce que les frontaliers cotisent dans le pays où ils travaillent (Suisse, Luxembourg, etc.), mais c'est la France (donc l'Unédic, via France Travail) qui paie leurs allocations ! Les remboursements des pays voisins (280 M€) sont dérisoires face à la réalité des dépenses.

Et pendant ce temps, dans nos agences...

Dans les départements frontaliers (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle, Nord, Haute-Savoie...), **la charge de travail est devenue insoutenable :**

- **Une complexité administrative hors norme :** Formulaires internationaux (U1, U2...), calculs d'indemnisation spécifiques, articulation avec les législations étrangères... Nos collègues de l'indemnisation doivent être des juristes internationaux sans en avoir la reconnaissance salariale !
- **Des disparités qui créent des tensions :** Avec une allocation moyenne nette supérieure à 2 100 € pour les frontaliers suisses, contre 1 040 € pour la moyenne nationale, les agents doivent gérer l'incompréhension et parfois le ressentiment du public face à ces écarts majeurs.
- **Le cas spécifique de l'Allemagne :** Le profil des allocataires y est très spécifique (55 % ont plus de 55 ans, profil industriel, contrats atypiques de type « minijobs » non pris en compte pour l'affiliation). L'accompagnement de ces publics exige un temps et une expertise que la direction nous refuse !

La réforme européenne de juillet 2026 : le nouveau mirage ?

Le Parlement européen a approuvé le **7 juillet 2026** un accord provisoire pour que l'État du dernier emploi paie enfin les allocations (si le frontalier y a travaillé au moins 22 semaines).

Mais attention au piège ! La Suisse n'est pas concernée (elle ne fait pas partie de l'UE), alors qu'elle représente à elle seule les deux tiers des allocataires frontaliers.

Le Luxembourg s'est négocié un délai de 7 ans ! Qui va gérer la transition ? Qui va expliquer ces nouvelles règles ultra-complexes aux usagers ? **Encore nous !** Sans effectifs supplémentaires, cette réforme va se traduire par une surcharge de travail ingérable pour les agents de France Travail.

LA Cgt-FO FRANCE TRAVAIL REVENDIQUE HAUT ET FORT :

- La reconnaissance immédiate de la technicité des agents gérant les dossiers internationaux et frontaliers par une revalorisation des coefficients et des salaires.
- Des embauches massives et pérennes dans les agences des zones frontalières pour faire face à la charge de travail et à la complexité des dossiers.
- Des formations approfondies et systématiques sur les conventions bilatérales et les réformes européennes en cours, sur le temps de travail et sans pression d'objectifs.
- L'arrêt immédiat des politiques d'austérité imposées aux agents sous prétexte de déficits publics, alors que ces déficits sont le produit de choix politiques et de règles européennes mal ficelées !

Ce n'est pas aux agents de payer les pots cassés de l'Europe sociale en panne !

Tous ensemble avec la Cgt-FO France Travail, exigeons des moyens à la hauteur de nos missions et le respect de notre travail !

*Rejoignez-nous, syndiquez-vous à la Cgt-FO,
le syndicat de la fiche de paye et de la défense de nos conditions de travail !*

